



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MCA-NIGER

PROCES-VERBAL DE LA CONFERENCE PREALABLE

Sélection d'un Consultant Individuel pour l'élaboration du document de stratégie d'Opérationnalisation de Fonds durable pour la Vaccination Relance (FOSEL)

Séance du 26 avril 2023

Introduction

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six avril à dix heures, une conférence préalable relative à la Sélection d'un Consultant Individuel pour l'élaboration du document de stratégie d'Opérationnalisation de Fonds durable pour la Vaccination Relance (FOSEL) , objet de la RFA N° PRAPS/1/IC/446/23 lancée le 17 avril 2023, a été tenue via Zoom à la salle de réunion du deuxième étage du bâtiment de MCA-Niger.

Ordre du jour :

- Présentation sur les procédures de Passation des Marchés du MCC Présentation ;
- Présentation du dossier de consultation
- Procédure de sélection
- Critères de qualification
- Autres informations importantes
- Questions et Réponses

Etaient présents :

Pour le compte de MCA-Niger

- Monsieur LOMPO Noundia Shermann, Manager Passation de Marchés, MCA-Niger ;
- Monsieur Abdalah A. Maiguizo, Directeur du Projet CRC, MCA-Niger ;
- Monsieur. Donato Serena, Head of PMO CRC , MCA-Niger ;
- Monsieur Sani Abdou Koraou, Senior Procurement Specialist, Procurement Agent MCA-Niger.

Consultants :

- Docteur Abouba SAIDOU, Consultant.

Cette conférence préalable avait pour objectif de revoir avec les consultants potentiels tous les aspects techniques du projet et les procédures de Passation des Marchés dont ils doivent tenir compte afin de répondre correctement à la Demande de Candidature.

Introduction

La séance a été ouverte à dix heures, par le Manager Passation de Marchés, MCA-Niger , qui a demandé à tous les participants de se présenter avant de passer la parole au Procurement pour dérouler l'agenda de la réunion.

Monsieur Abdalah A. Maiguizo, Directeur du Projet CRC a fait un rappel des objectifs de la consultance (But, objectifs, résultats attendus, la liste des livrables).

1. Présentation des procédures de Passation des Marchés du MCC et du dossier de consultation ;

Le Procurement Agent (PA) par l'intermédiaire de son Représentant a présenté les procédures et exigences de la Passation des Marchés de MCC. Ces procédures ont été expliquées aux Consultants pour leur permettre de bien comprendre les règles de la compétition.

2. Procédure de sélection et Critères de qualification

Le Consultant sera sélectionné conformément aux procédures de sélection des Consultants individuels énoncées dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, qui sont disponibles sur le site Web de la MCC (www.mcc.gov).

Le processus de sélection comprend deux étapes :

- L'Entité MCA commence par sélectionner le Consultant qui présente la proposition technique (le CV, la compréhension des termes de référence, les qualifications et l'expérience) la plus appropriée en se basant sur les critères énoncés dans les pièces jointes à la Lettre d'invitation ;
- Puis MCA-Niger procède à l'ouverture de la proposition financière du Consultant qui présente les meilleures qualifications. Le marché lui sera attribué sous réserve que les parties tombent d'accord sur les termes du contrat et que le prix proposé par ce consultant soit raisonnable

Les critères de sélection sont les suivants :

1. Méthodologie de travail avec un planning détaillé **(sur 20 points)**
2. Expériences du Consultant Individuel **(80 points)**
 - 2.1. Education et qualifications (5 points)
 - 2.2. Expérience générale (25 points)
 - 2.3. Expériences spécifiques (50 points)

Note minimale de qualification :80/100

NB : En cas de score égal, le consultant ayant réuni plus d'années d'expériences dans le secteur de l'élevage au Sahel et en particulier des systèmes pastoraux incluant les services vétérinaires, santé animale, contrôle des maladies, conception de programmes et développement de stratégies sectorielles sera retenu.

3. Autres informations importantes

Le Représentant du Procurement Agent a fait un rappel de quelques aspects importants à retenir dans le cadre de la Demande de Candidatures. Il s'agit de :

- La date limite de réception des candidatures est : le 04 mai 2023 à 10 h 00 (heure locale – GMT+1).
- Le budget prévu pour ce contrat est de : 50 000 USD
- Le lieu de la mission est au Niger et la durée globale de la mission est de 6 mois
- Négociation du contrat: Niamey, bureau de MCA-Niger
- Date Négociation sera communiquée au Consultant proposé
- Démarrage des services: la date sera notifiée au Consultant par Ordre de Service après la signature
- Le Système de contestation des soumissionnaires de MCA-Niger (Intérim Bid Challenge System) est disponible sur son site Internet : <https://www.mcaniger.ne/2018/07/10/procedures-de-recours-bid-challenge>

4. Questions et Réponses

La séance a clôturé avec les questions/réponses du Consultant, présent à la réunion
Les réponses données séance tenante sont résumées dans le tableau « Questions & Réponses » joint à ce présent Procès-Verbal.

La séance a été levée à onze heures trente minutes les jour et date cités ci-dessus.

Suivent les signatures

LOMPO Noundia Shermann _____

Abdalah A. Maiguizo _____

Sani Abdou Koraou _____

Annexe 1 : TABLEAU QUESTIONS ET REPONSES

Sélection d'un Consultant Individuel pour l'élaboration du document de stratégie d'Opérationnalisation de Fonds durable pour la Vaccination Relance (FOSEL)

RFA N° PRAPS/1/IC/446/23

Séance du 26 avril 2023

N°	Questions posées par le Consultant	Réponses de MCA-Niger
1	<i>Est-ce que l'offre du consultant doit prendre en compte l'organisation des ateliers et réunions de comité que vont nécessiter la prestation ?</i>	Oui, le consultant doit prévoir l'organisation des ateliers sauf les perdiems des agents ou autres acteurs qui appartiennent à des entités qui ont un accord avec le MCA. Le reste des charges sont à budgétiser par le consultant, notamment la logistique, la location de salle et des pauses café.
2	<i>Est-ce que les formations qui seront organisées dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds de Financements des Campagnes (FFD/CV) doivent aussi être budgétisées par le consultant dans son offre ?</i>	Oui les formations et toutes les dépenses inhérentes doivent être budgétisées par le consultant. Idem, le MCA ne prendra en charge que les frais de déplacements d'agents qui relèvent d'entités qui ont des accords avec lui.
3	<i>Les TDR indiquent bien qu'il s'agit de vulgariser les textes ensuite de rendre opérationnel le FOSEL, mais certaines interventions lors du meeting parlent d'élaboration de stratégie pour la mise en œuvre des FFD/CV ; de quoi il s'agit exactement ?</i>	Il s'agit bien d'une vulgarisation des textes du FOSEL auprès des parties prenantes, suivie de son opérationnalisation